

Compte rendu de séance

Séance du 9 Juin 2023

L' an 2023 et le 9 Juin à 20 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,MAIRIE Salle du haut sous la présidence de GOURDY Luc, Maire

Présents : M. GOURDY Luc, Maire, Mmes : BARLOT Christelle, COMBRE Nathalie, PETIT Marie-Jo, ROUDAIRE Brigitte, SALES Christine, MM : ANDANSON René, ECLACHE Patrice, FAURE Richard, MAZAL Jean, TOURREIX Jean-Luc

Excusés : M. DENIS Jean-Louis et M. IZARD Bruno

Absents : M. COURTEIX Anthony a donné procuration à Mme COMBRE Nathalie
M. FLANDIN Jean a donné procuration à M. TOURREIX Jean-Luc

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 30/05/2023

Date d'affichage : 30/05/2023

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU PUY DE DOME le : 10/06/2023
et publication ou notification du : 10/06/2023

A été nommé(e) secrétaire : M. TOURREIX Jean-Luc

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales - 2023_049

Création d'emplois non permanent pour accroissement temporaire d'activité - 2023_050

Création d'un emploi lié à un accroissement d'activité saisonnière - 2023_051

Désignation des délégués titulaires et suppléants du Conseil Municipal pour les élections sénatoriales. réf : 2023_049

Vu le décret n°2023-257 du 6 avril 2023 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués titulaires et suppléants en vue des élections sénatoriales,

Monsieur le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés et des deux membres les plus jeunes à l'ouverture du scrutin et que la présidence du bureau est assurée par ses soins.

Election des délégués :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. GOURDY Luc : 13 voix

Mme ROUDAIRE Brigitte : 13 voix

M. TOURREIX Jean-Luc : 13 voix

Ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

Election des délégués suppléants :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins : 13

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

Ont obtenu :

M. MAZAL Jean : 13 voix

Mme COMBRE Nathalie : 13 voix

Mme BARLOT Christelle : 13 voix

Ayant obtenu la majorité absolue au 1^{er} tour, sont proclamés élus en qualité de délégués suppléants pour les élections sénatoriales.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'emplois non permanent pour accroissement temporaire d'activité. réf : 2023_050

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un accroissement temporaire d'activité, il y a lieu de créer neuf postes d'adjoint technique non permanent, pour une durée hebdomadaire de 35 heures :

Il propose de répartir les neuf postes de la façon suivante :

1^{er} poste : du 19 au 30 juin 2023.

2^{ème} poste : du 19 au 30 juin 2023.

3^{ème} poste : du 3 au 13 juillet 2023.

4^{ème} poste : du 3 au 13 juillet 2023.

5^{ème} poste : du 10 au 21 juillet 2023.

6^{ème} poste : du 17 au 28 juillet 2023

7^{ème} poste : du 24 juillet au 4 août 2023.

8^{ème} poste : du 7 au 18 août 2023.

9^{ème} poste : du 21 août au 1^{er} septembre 2023.

Monsieur le Maire précise que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, au 1^{er} échelon, indice brut 397, indice majoré 361.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE :

1/ de créer 9 emplois non permanent d'adjoint technique pour accroissement temporaire d'activité, pour une durée de 35 heures hebdomadaire.

2/ de fixer la rémunération comme énoncée ci-dessus.

3/ Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Création d'un emploi lié à un accroissement d'activité saisonnière. réf : 2023_051

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison des besoins de la collectivité d'une personne pour effectuer le ménage lors du changement de locataires du mobil home loué pendant la période estivale il conviendrait de créer un emploi saisonnier non permanent à temps non complet. Ouïe l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1/ de créer un poste d'adjoint technique pour une durée hebdomadaire de 1h du 1^{er} juillet au 9 septembre 2023.
- 2/ de fixer la rémunération sur la base de la grille indiciaire relevant du grade d'adjoint technique, au 1^{er} échelon, indice brut 397, indice majoré 361.
- 3/ Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.
- 4/ De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire afin d'effectuer le recrutement de cet agent contractuel.

A l'unanimité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de compte-rendu:

- Discussion sur l'aménagement du bâtiment camping (local pour produits d'entretien.... et 1er étage)
- Lotissement Champ Redon : Il y a un acheteur pour le lot n°7. Le terrain est réservé. Prix de vente 34€/m²
- Mercredi 14 juin 2023, l'architecte PERICHON vient à 16h30 voir le 2ème étage du bâtiment des soeurs concernant le projet d'aménagement en logements. Tous les élus sont les bienvenus.
- Temps Libre : la subvention Fonds Vert de 110 000 € est acquise pour 2 ans, les travaux sont en suspend dans l'attente d'autre subvention.
- Lecture d'une lettre de M. le Maire de Montaigut Le Blanc, il recherche une maison maxi de 20 000€ pour une famille Ukrainienne.
- La fresque de Monges a redémarré avec "Couleurs des Puys".
- A la Miouze un arbuste gêne la visibilité endescendant de Gelles pour tourner sur la route de Say. Nous allons regarder s'il est sur le domaine privé, communal ou autre.
- Plusieurs documents sont en attente de retour via l'ONF pour permettre d'exploiter plusieurs coupes. Le changement de l'agent de l'ONF en intérim sur notre Commune est très apprécié (Nicolas BARLOT), le travail est suivi.
- Problème de sécurité dans le bus scolaire : un enfant frappe d'autres plus petits que ce soit dans le car ou même dans la cour d'école.
- Conseil des enfants :
 - 1/ Une discussion a eu lieu concernant la bibliothèque.
 - 2/ Dans l'été, une journée nettoyage nature sera organisée autour de Gelles.
 - 3/ La fête de l'école se ferait le mardi 4 juillet.
- Prochain conseil d'école le 23 juin.
- 2 professeurs d'école changent cette année dont le poste de Direction.
- Une barre des poteaux de rugby est tombée, à refixer.
- Dégager le lampadaire vers le vestiaire du foot.
- Mettre un panneau STOP sur la route qui descend de Brigaudix avec la route de Commeaux.

Séance levée à: 21:50

En mairie, le 10/06/2023

Le Maire, Luc GOURDY

Le secrétaire, Jean-Luc TOURREIX

